JOURNÉE D'ÉTUDE

LA LETTRE DU CADRE TERRITORIAL

29 SEPTEMBRE 2016 – PARIS

Télétravail

MANAGEMENT INNOVANT, NOUVELLE RÉGLEMENTATION : pourquoi et comment déployer le télétravail dans votre collectivité

Journée animée par **Pascal RASSAT,** expert Télétravail, Citica

9 h 15 - 12 h 45

- **Télétravail et collectivités : où en est-on en 2016**
  - Définition et cadre juridique
  - Quelle évolution des effectifs en télétravail depuis le démarrage

Pascal RASSAT, Expert télétravail, Citica

STRATÉGIE TERRITORIALE : POURQUOI DÉPLOYER LE TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ

- **Quelles stratégies de projets pour le télétravail : retours d'expérience**
  - En quoi le télétravail est-il un atout pour la modernisation de l'organisation
  - Quel impact pour la démarche de développement durable et quels objectifs environnementaux
  - Peut-on évaluer l'augmentation, grâce au télétravail, de l'efficacité du service public à coûts maîtrisés
  - Quelles améliorations des conditions de travail pour les agents (RPS, mobilité, temps de vie, ...)
  - Télétravail rime-t-il avec attractivité de futurs collaborateurs(trices)

Valia SAUVANT, Cheffe de projet télétravail, Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Marie JACQUIN-PAVARD, Cheffe de projet de la Mission des temps, Eurométropole de Strasbourg

- **Quels bénéfices repérés pour l'organisation : présentation du modèle d'impact du télétravail**
  - Pourquoi un modèle d'impact du télétravail
  - Quels indicateurs d'impact liés aux « Territoires », « Organisations » et aux « Salariés »
  - Et maintenant, quels objectifs de déploiement pour le modèle d'impact

Marc Laget, Expert aménagement et développement numérique des territoires - Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)

- **Retours d'expérience : Quel bilan d'évaluation du télétravail au sein de métropoles et départements**
  - Quel bilan peut-on réaliser à partir des données de résultats d'enquête de satisfaction, de la médecine du travail et d'autres types d'impacts repérés sur les agents, la production des services, l'organisation
  - Comment le télétravail impacte-t-il la RSE et la démarche de développement durable
  - Les objectifs fixés initialement ont-ils été atteints
  - Télétravail : problème ou solution ? Au vue de la complexité de mise en œuvre, quelle conclusion en tirer

Georges PASTORET, Responsable mission diversité, Conseil départemental de l'Hérault
Sandrine DARRIET, Chargée de mission Innovation sociale, Bordeaux Métropole

QUELLE MÉTHODE DE DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

14 h - 17 h 15

- **Comment intégrer le changement et convaincre les acteurs : retours d'expérience sur la conduite de projet**
  - Panorama des acteurs en présence (direction, management, agents, syndicats) pour quels rôles
  - Quelle méthode et quelle gestion du changement associée
  - Les questions d'échelle d'introduction : comment dépasser les difficultés de la phase expérimentale puis de la phase de déploiement pour un effectif plus important
  - Quelles clés de réussite

Valia SAUVANT, Cheffe de projet télétravail, Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Marie JACQUIN-PAVARD, Cheffe de projet de la Mission des temps, Eurométropole de Strasbourg

- **Panorama des meilleures solutions et outils de télétravail**
  - Quel bilan technique des solutions existantes
  - Dématérialisation et télétravail : quels avantages
  - Comment choisir les outils et innovations qui facilitent le télétravail : l'exemple du client léger
  - Quelles perspectives d'avenir en matière de solutions techniques

Georges PASTORET, Responsable mission diversité, Conseil départemental de l'Hérault

- **Débat : Et maintenant, le télétravail ? Si c'était à refaire ? Quelles perspectives sur la suite ?**
  - Débat interactif sur le bilan des différentes expériences pour envisager les perspectives d'avenir du télétravail dans les collectivités

Valia SAUVANT, Marie JACQUIN-PAVARD, Georges PASTORET, Sandrine DARRIET

INSCRIPTION EN LIGNE SUR :
conferences.lagazettedescommunes.com
Journée d'étude « Télétravail », rubrique « Conférences »

OU AU VERSO

JOURNÉE D'ÉTUDE

LA LETTRE DU CADRE TERRITORIAL

29 SEPTEMBRE 2016 – PARIS

Télétravail

MANAGEMENT INNOVANT, NOUVELLE RÉGLEMENTATION : POURQUOI ET COMMENT DÉPLOYER LE TÉLÉTRAVAIL DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme .....

.....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville.....

Participant

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél. .....

E-mail * .....

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

☐ mandat administratif ☐ chèque joint (2)

Adresse de facturation .....

.....

Service interlocuteur .....

Code postal ..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.
(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque : 30066 - Code guichet : 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB : 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET : 404 926 958 00020 - Code APE : 5813Z

Date : Cachet et signature :

MA COMMANDE

☐ **Secteur Public (éligible au DIF !) :**
490 € HT (588 € TTC)

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez de nos tarifs dégressifs :
conferences.lagazettedescommunes.com

☐ **Secteur Privé et entreprises du secteur public :**
590 € HT (708 € TTC)

Total : ..... € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations : accueil café, déjeuner, offre abonnement, conférences-débats, documents et traitement de l'inscription.

JE_TELETRAVAIL_290916

➔ Nombre de places limité, bulletin à retourner avant le 23 septembre 2016

- Par email : **pvincent@infopro-digital.com**
- Par courrier à :
  Pénélope Vincent / Territorial
  Antony Parc II
  10, place du Général de Gaulle
  BP 20156 - 92186 Antony Cedex
- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités.Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv

INFOS PRATIQUES :

Accueil à partir de 8 h 30 dans les locaux de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP)
80, rue Rébeval - 75019 Paris
Tél. : 01 56 02 61 00

ACCÈS : Métro Ligne 11 - Belleville ou Pyrénées Ligne 2 et 11 - Belleville

RER
Lignes A, B, D - Châtelet-les-Halles - (+ métro ligne 11) ou ligne A Nation (+ bus ligne 26)
Lignes B, D - Gare du Nord ou ligne E : Magenta (+ métro ligne 5 puis changement à Stalingrad ligne 2 ou bus ligne 26 direction Nation)

Bus RATP
Ligne 26 - arrêts Botzaris Buttes Chaumont ou Pyrénées - Belleville (Cette ligne est accessible depuis la Gare Saint-Lazare et la Gare du Nord vers la Nation ou depuis la Nation vers Saint Lazare.)

Vélib' : www.velib.paris.fr